



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 29 mars 2024

Désignation des interlocuteurs agréés 2024 Report de l'échéance de désignation

La **date limite de déclaration pour les exploitants partiellement assurés** est reportée du 31 mars 2024 au **vendredi 19 avril 2024**.

La date limite prévisionnelle de désignation pour les éleveurs non assurés (ou plus largement les agriculteurs non assurés exploitants des prairies) reste fixée pour sa part au 15 mai 2024.

Les documents relatifs à cette procédure sont en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron :

<https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Aides-conjoncturelles-Calamites-agricoles-et-Agriculteurs-fragilises/Designation-des-interlocuteurs-agrees-pour-la-campagne-2024>

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

